

Zeitschrift:	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band:	6 (1868)
Heft:	44
Artikel:	La ville de Lutry, son Eglise, son Prieuré et la réformation dans cette ville : suite
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-179960

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La ville de Lutry, son Eglise, son Prieuré et la réformation dans cette ville.

VI.

La dispute étant terminée, les seigneurs de Berne, jugeant que les controverses religieuses avaient été suffisamment éclaircies, ensorte que le peuple devait être éclairé et convaincu de la fausseté de la messe et des pratiques idolâtres et superstitieuses de l'église romaine, crut que le moment était venu de pouvoir frapper le grand coup et d'imposer la religion réformée à leurs nouveaux sujets, comme ils l'avaient déjà fait dans leurs anciens états. C'est à cela qu'ils donnaient tous leurs soins le reste de l'année et les suivantes.

Cependant un changement aussi considérable exigeait qu'on y apportât une extrême prudence. Les Bernois commencèrent par ce qu'ils estimaient être le plus urgent, c'était de faire enlever des églises les autels, les croix, les tableaux et reliquaires qui n'avaient servi qu'à abuser le peuple et à le maintenir dans l'ignorance et dans les ténèbres de la superstition.

Cependant cette mesure devait rencontrer, principalement à Lavaux, une violente opposition, car le 16 octobre, les paroisses de son ressort formèrent une espèce de ligue pour lutter de tout leur pouvoir contre des innovations qui froissaient d'anciennes habitudes et leurs sentiments religieux. Le vendredi 27 du même mois, les chanoines de Lausanne firent prier le conseil de Lutry de se joindre à eux pour envoyer une députation à Berne, afin de solliciter LL. EE. de laisser subsister la messe ; mais cette démarche, comme on doit bien le croire, ne fut pas accueillie.

Le bailli de Lausanne, en vertu des instructions qu'il avait reçues, fut occupé, jusqu'à la fin de novembre, à aller de lieu en lieu, accompagné d'une bonne escorte, pour détruire et brûler les images et pour renverser les autels, dans les églises de son bailliage. Ceux de Lutry, pour éviter ce désastre, firent enlever leur grand crucifix pour le cacher. Une tradition porte « qu'on le vendit à la paroisse fribourgeoise de Promasens, contre deux quarterons de poires sèches, mais à la condition de pouvoir le reprendre, s'il survenait plus tard des temps meilleurs. »

Le deux de novembre, on vit arriver à Lutry le bailli qui venait y accomplir son œuvre de destruction. Le Conseil le supplia de n'en rien faire, disant qu'il le ferait lui-même sans retard. Le bailli y consentit et poursuivit sa course à Villette et à St-Saphorin, mais, là aussi, il rencontra de l'opposition. Cependant, comprenant plus tard que leur résistance pourrait leur attirer de graves désagréments, ils envoyèrent une députation à LL. EE., promettant de se soumettre à leur bon vouloir.

Dès le commencement de l'année 1537, le gouvernement de Berne mit la main sur tous les biens de l'église ; il en laissa toutefois la jouissance aux ecclésiastiques qui embrasseraient la réforme, et alloua aux autres une pension viagère.

Ces biens furent partagés en trois parts. La première fut affectée aux villes et aux communautés pour l'entretien de leurs écoles et des bâtiments publics ; la seconde, pour faire des pensions aux pasteurs à mesure qu'il s'en présenterait pour desservir les paroisses. Enfin, la troisième fut affectée à l'entretien des châteaux.

Pendant longtemps les pasteurs, bien insuffisants par le nombre aux besoins des paroisses, furent chargés d'en desservir deux ou trois. Cette pénurie se faisait encore sentir en 1660. C'était sans doute alors que le pasteur de Rances, outre Valeires son annexe, devait encore aller prêcher à Montcherand. On n'a point oublié dans la contrée ce qui arriva à l'un de ces pasteurs, qui, revenant à cheval de Montcherand où il avait fait son troisième service, dans un jour si court du mois de décembre, fut surpris par la nuit, lorsque traversant la forêt, il aperçut un fantôme qui marchait à ses côtés, n'ayant pas d'abord compris que la lune qui venait de se lever projetait sur le terrain l'ombre de sa personne et de sa monture. Saisi de frayeur, il l'apostropha, dit-on, par ces paroles :

Je suis le ministre de Rances
Qui prêche trois fois le dimanche
Rances, Valeires et Montcherand,
Arrière de moi! maudit Satan!

Puis, piquant des deux son cheval, il poursuivit sa route et regagna son presbytère.

On comprend aisément que dans ces temps où les pasteurs étaient si surchargés de fonctions, leur prédication devait s'en ressentir. Aussi, la plupart, préchaient-ils d'*abondance*. Mais, comme il arrivait à plusieurs de ne pas s'apercevoir qu'ils préchaient trop longuement, on en vint à faire établir, à côté de la chaire, un horloge soit clepsydre, composé d'un double vase en verre, dont l'un, plein d'un sable très fin, coulait lentement dans l'autre, et quand ce dernier était rempli, il avertissait ainsi l'orateur qu'il était temps de dire : *amen*.

Mais revenons à nos députés chargés de faire exécuter l'arrêt de LL. EE. Quand ils revinrent à Lutry, ils finirent, sur la demande des autorités locales, par leur abandonner les ornements de l'église, et des chapelles, ainsi que les vêtements sacerdotaux pour en habiller les pauvres, ainsi qu'on l'avait accordé aux villes de Nyon et de Moudon. Toutefois, lorsque les députés voulaient s'emparer des vases sacrés destinés au service de l'autel, le mayor de Lutry demanda à rentrer en possession d'un beau calice que ses pères avaient donné et qui était aux armes de sa maison. On le lui rendit, à condition que « *si jamais l'église revenait en son ancien état, il devrait le rendre.* » Un autre calice fut concédé à la paroisse pour le service aux jours de communion.

Le premier pasteur qui fut établi à Lutry dès le commencement de 1537, fut un moine converti nommé Mathieu De Lacroix. Le premier août de cette année-là, il demanda au Conseil l'autorisation d'aller demeurer à Lausanne, jusqu'à Pâque de l'année suivante, pour y étudier l'hébreu auprès d'un savant professeur. Il s'engageait à venir trois fois par semaine dans sa paroisse pour y prêcher, pour y administrer le baptême aux enfants, pour visiter les malades et faire un service aux enterrements. Sa demande lui fut accordée. Remarquons ici en passant, combien l'église de nos temps s'était relâchée, puisque les visites aux malades et surtout les services célébrés auprès de la tombe des défunt, ont été en plusieurs localités, assez mal accueillis et envisagés comme des nouveautés. Il est vrai d'ajouter que maintenant on réclame ces services et que l'on s'y conduit avec décence.

Le dimanche 8 avril, jour de la Quasimodo, le mayor de Lutry fit assebler le Conseil général et lui lut une lettre des seigneurs commis de Berne qui censuraient le peuple de ne pas vouloir entendre prêcher la pure parole de Dieu et de ce que plusieurs vivaient dans le concubinage. Le jeudi 19, ceux de St-Saphorin, plus ardents que les autres, proposèrent encore une conférence des paroisses de Lavaux pour faire encore des oppositions à l'édit de réformation. On voit par là qu'ils ne perdaient pas courage. Il ne paraît pas cependant que cette conférence ait eu lieu ; ils finirent, sans doute, par comprendre l'inutilité et même le danger de leur démarche qui dénotait un esprit trop prononcé de sédition et d'insoumission.

(La suite au prochain N°)

Une petite loterie avait été organisée dernièrement par la famille G*** au profit des inondés de la Suisse. Un jeune poète lausannois avait prêté son concours à cette œuvre de bienfaisance en se chargeant du placement de quelques billets parmi ses connaissances. Une charmante dame lui en demanda dix. Monsieur *** qui ne les lui avait point offerts, la regarda doucement dans les yeux et y trouva l'inspiration de cet impromptu, qu'il écrivit à l'instant même dans un album de souvenirs placé sur la table du salon :

Quoi ! pour l'amour de Dieu, sans que je vous en prie,
Vous prenez dix billets d'un charitable jeu !
Si jamais votre cœur est mis en loterie,
J'en prends tous les billets, — pas pour l'amour de Dieu !

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.